

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2015

Date de convocation : 22/06/2015

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 en présence : 11 votants : 11

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf du mois de juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, T. WILLECOCQ, F. LOIFERT, C. CAPELLE
M. DEGAUCHY, P. FRASQUET, R. LETOMBE, C. FORMONT, V. LEROY, M.A. DUPUIS

Absents : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 02 juin 2015

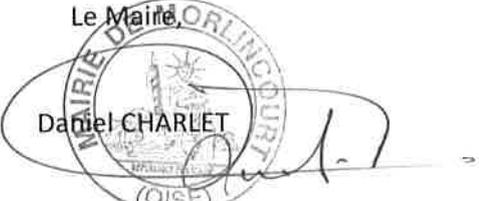
1 – REPARTITION DU REVERSEMENT FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Le Maire rappelle que la loi de finances 2011 a instauré le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), fonds qui organise un transfert financier des territoires les plus riches vers les territoires les moins favorisés. Il rappelle également que le Conseil Communautaire a le choix entre la répartition de droit commun et la répartition dérogatoire du FPIC. En 2014, le Conseil Communautaire a adopté le régime dérogatoire mais cette année, l'Etat contraint l'ensemble des communes à délibérer pour choisir le régime de répartition du FPIC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'opter en 2015 pour la répartition dérogatoire libre, d'affecter, 328 912,00 €, à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, et de répartir le solde de la dotation relative au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales aux communes membres comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la rénovation du calvaire une bénédiction va être organisée avec l'archiprêtre de Noyon.
- 14 juillet : organisation et répartition des tâches pour les conseillers.
Le nombre de place est limité à 130 personnes.
- Les agents de la restauration scolaire demande un vestiaire aux normes. Le Maire rappelle qu'ils ne font pas partie du personnel communal et qu'ils doivent contacter leur chef de service.
- Déjections canines : vu les nombreuses incivilités des propriétaires de chien, le Maire propose de faire un arrêté interdisant de laisser déposer des déjections des animaux sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public.

Le Maire,

Daniel CHARLET
